Groupe de travail sur les immeubles à logements multiples : réunion du 21 février 2019

Thème	Lancement du Groupe de travail et recensement des défis et des obstacles dans la participation au Programme de bac vert
Date et horaire	Le 21 février 2019, de 10 h à 12 h (midi)
Lieu	Décharge du chemin Trail
Ordre du jour	1. Mot de bienvenue et d'introduction 2. Aperçu du Groupe de travail 3. Discussions en petits groupes : défis dans la mise en œuvre du Programme de bac vert 4. Exposé de chaque sous-groupe sur les grands défis 5. Questions, synthèse et étapes suivantes

N°	Détails
1.	*Exposé présenté par Nichole Hoover-Bienasz, gestionnaire de programme, Direction de la planification à long terme de la gestion des déchets solides, Ville d'Ottawa* Nichole Hoover-Bienasz remercie tous ceux et celles qui sont présents de faire partie du Groupe de travail et d'assister à cette réunion. Elle présente tous les membres du personnel de la Ville qui assistent à la réunion. Elle explique le rôle de l'équipe chargée de la planification à long terme de la gestion des déchets solides de la Ville. ➢ Il s'agit d'une nouvelle équipe dans les services de gestion des déchets solides. Cette équipe doit élaborer les priorités, les projets et les initiatives de réduction et de réacheminement des déchets. Elle espère que le partenariat avec le Groupe de travail sur les immeubles à logements multiples permettra de collaborer à l'amélioration du réacheminement des déchets dans ce secteur. Il s'agit du début d'un partenariat exceptionnel, et on espère que le Groupe de travail sera mobilisé en permanence, au-delà de 2019, pour donner son avis sur le réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples.
2.	*Exposé présenté par Lindsay Webley, gestionnaire de projet, Programmes environnementaux, Ville d'Ottawa* Aperçu de ce qui a été présenté à la séance d'information de novembre 2018. ➢ Le gouvernement de l'Ontario a publié sa Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques, dans laquelle il donne des directives sur la réduction des déchets et sur la récupération des ressources sous forme de déchets alimentaires et organiques. Cette déclaration prévoit ce qui suit :

	○ Les immeubles à logements multiples **doivent** assurer la collecte des déchets alimentaires et organiques de leurs résidents. ○ L'objectif consiste à réduire les déchets de **50 %** et à récupérer les ressources sous la forme de déchets alimentaires et organiques produits dans chaque immeuble d'ici 2025. ○ Les immeubles à logements multiples **doivent** fournir aux résidents des documents de promotion et d'information étayant les efforts de récupération des ressources. ➢ Il se pourrait que l'enfouissement des déchets alimentaires et organiques soit interdit dès le début de 2022. ➢ La Ville offre aux propriétés des ressources gratuites, dont la collecte sans frais des bacs verts, une visite des lieux par un inspecteur de la Ville, des petits bacs de cuisine pour les locataires et des documents de promotion et d'information. Le Groupe de travail a été mis sur pied dans le cadre d'un partenariat réunissant la Ville et les propriétaires afin d'optimiser le réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples. Ce groupe sert de plateforme pour les séances de remue-méninges et l'échange des idées. Tous les commentaires viendront éclairer les initiatives de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples dont il sera question dans le Plan directeur de gestion des déchets solides à adopter par la Ville, qui passera aussi en revue toutes les ressources offertes aux propriétaires et qui tiendra compte des commentaires, le cas échéant. Réunions du Groupe de travail ➢ Le groupe tiendra quatre réunions en 2019. ➢ Il sera question des difficultés et des possibilités d'optimiser le réacheminement des déchets (surtout dans le cadre du Programme de bac vert). ➢ On consultera les locataires dans un questionnaire en ligne. Les résultats seront présentés au groupe. ➢ Ce plan est une proposition, dont l'orientation pourrait changer au besoin pour s'assurer que les réunions apportent des avantages à tous les participants. On a rédigé le texte provisoire du mandat du Groupe de travail, qui a été présenté aux propriétaires. On le fera suivre par courriel à tous les membres du groupe pour commentaires, pour pouvoir le finaliser avant la prochaine réunion.

3.	On soumet à chacun des sous-groupes les questions suivantes, en les invitant à en discuter. *Quelles difficultés entrevoyez-vous en participant au Programme de bac vert en ce qui a trait :* ➢ *à l'aménagement ou à la configuration des immeubles;* ➢ *aux résidents;* ➢ *au jour de collecte et à la logistique;* ➢ *à l'information et aux ressources mises à la disposition des propriétaires.* On donne aux sous-groupes 15 minutes pour répondre à chaque question. Voici la synthèse de toutes les réponses. La liste complète des difficultés sera reproduite dans le rapport définitif. **Aménagement ou configuration des immeubles** ➢ *Espace.* De nombreux immeubles n'ont pas été conçus en pensant au réacheminement des déchets; il est difficile de respecter le *Code de prévention des incendies*; les frais à engager pour réaménager les locaux en fonction des bacs et pour prévoir une aération satisfaisante sont prohibitifs. ➢ *Emplacement des bacs dans les grands immeubles.* On peut jeter les déchets dans des vide-ordures, alors que les matières à recycler et les déchets organiques doivent être déposés dans des bacs à un niveau inférieur ou à l'extérieur; par contre, on ne peut pas déposer de matières organiques dans les trieuses, qui ne sont pas adaptées au programme de matières organiques séparées à la source de la Ville. ➢ *Emplacement des bacs dans les maisons en rangée.* On ne peut pas déposer les bacs devant les maisons en rangée; c'est pourquoi de nombreux résidents les placent dans les cours arrière. Il est difficile de déposer les bacs dans la neige en face des maisons. ➢ *Emplacement des bacs à l'extérieur*. Il n'est pas pratique, pour les locataires, de participer au programme; il y a des problèmes météorologiques (produits organiques gelés; la glace peut représenter un danger pour les locataires); certains locataires sont mécontents de l'endroit où sont placés les bacs (qui sont trop proches de leur logement ou de leur place de stationnement). ➢ *Salubrité.* Le bac vert pose des problèmes d'odeurs nauséabondes, de propreté, d'asticots, de mouches à fruit, de ratons laveurs et de vermine en général. **Résidents** ➢ *Information destinée aux locataires.* Les locataires ont besoin d'information sur les avantages du réacheminement des déchets et sur les répercussions négatives s'ils ne les réacheminent pas; il y a beaucoup d'idées fausses à propos du réacheminement des déchets; il faut constamment revenir à la charge auprès des résidents (pour qu'ils se servent du bon sac et leur donner de l'information sur la

contamination); il n'y a pas assez de personnel dans les immeubles pour informer les locataires.

- *Participation des locataires.* Certains locataires font la promotion du programme et d'autres s'abstiennent d'y participer; difficultés démographiques (barrières linguistiques et socioéconomiques); tranches d'âge; différentes personnalités — difficulté de mettre au point une approche « universelle »); certains locataires n'ont pas les moyens d'agir et se sentent inutiles.
- *Conformité des locataires.* On ne peut pas faire le suivi des locataires qui ne se conforment pas aux règles quand tous les déchets sont déposés dans des bacs communs; les locataires adressent de nombreuses plaintes aux propriétaires; aucune responsabilisation.
- *Roulement des locataires*. À cause d'Airbnb et des logements loués dans lesquels le roulement des locataires est considérable, il est difficile de mener ce programme.
- *Le facteur « dégoût »* : on ne veut pas voir les déchets des autres. L'interdiction du plastique est un très bon moyen de dissuasion; il est difficile de garder propres les bacs communs; les locataires déposent parfois les sacs de déchets sur les bacs pour éviter de les toucher quand il s'agit d'en soulever le couvercle.
- *Inconvénients.* Il est plus facile d'utiliser les vide-ordures à chaque étage; le nettoyage des petits bacs de cuisine dans les logements représente un surcroît de travail; les sacs entraînent un supplément de frais, ce qui peut modérer l'enthousiasme vis-à-vis du programme.

Jour de collecte et logistique

- *Sortie des bacs verts*. La collecte en bordure de rue et sur une plateforme commune relève du défi (puisque dans certains immeubles, il n'y a pas d'employés et que dans d'autres, les concierges ne commencent leur journée qu'à 7 h, on risque de rater des collectes; il y a des inconvénients pour les locataires des maisons en rangée quand il s'agit de sortir les bacs; le bord des rues est peu attrayant s'il est bondé de bacs; les bacs sont parfois volés); les bacs dont le contenu gèle en hiver ne sont pas toujours ramassés; les bancs de neige causent un problème quand on dépose les bacs en bordure de rue.
- *Bacs verts.* Il est difficile de garder les bacs propres; le loquet est compliqué à utiliser (problème : le bac de 240 l n'a pas de loquet); les chasse-neiges peuvent endommager les bacs laissés sur le bord de la rue.
- *Contamination des bacs.* Il y a des risques pour la santé et la sécurité si les propriétaires des immeubles doivent décontaminer les bacs.
- *Calendrier de la collecte.* Il n'y a pas de calendrier précis pour la collecte dans les propriétés à logements multiples. (Certains sites suivent le calendrier de collecte des résidences, et d'autres s'adressent à Tomlinson pour obtenir de l'information.) Il est difficile, pour les gestionnaires d'immeubles comme pour les locataires, de faire un suivi.

Information et ressources mises à la disposition des propriétaires

	➢ *Communication avec la Ville.* Il faut compter du temps pour appeler au 3-1-1 et attendre que quelqu'un rappelle; les documents d'information sont parfois difficiles d'accès et les provisions de documents doivent être reconstituées. ➢ *Petits bacs de cuisine.* Ils sont très encombrants; certains locataires trouvent qu'ils sont petits. ➢ *Ressources offertes aux locataires*. Il faut un dossier de bienvenue pour les nouveaux locataires; on ne donne pas d'information aux locataires pour réduire le facteur « dégoût ». ➢ *Ressources offertes aux propriétaires.* On ne leur offre pas d'aide financière pour gérer le programme.
4	L'ensemble du groupe est divisé en quatre sous-groupes pour les discussions. Le secrétaire de chaque sous-groupe fait un exposé sur les difficultés soulevées dans les discussions et qui ont attiré l'attention des membres des sous-groupes. Sous-groupe 1 ➢ Coût du réaménagement des immeubles et de l'espace à déchets pour les adapter au Programme de bac vert. ➢ Motifs de préoccupation à propos du gel des matières organiques dans les bacs verts pendant l'hiver ➢ Sacs de plastique dans les bacs verts. Le message adressé aux locataires est contradictoire : nous mettons tout en œuvre pour réduire le nombre de sacs de plastique, alors que nous encourageons les locataires à se servir de ces sacs dans les bacs verts. Sous-groupe 2 ➢ Il est difficile de réaménager les immeubles pour y intégrer les bacs verts. ➢ Les sacs de plastique peuvent être utiles pour promouvoir la participation. ➢ Les documents d'information en français et en anglais sont satisfaisants; il serait toutefois utile de les faire traduire dans d'autres langues. Sous-groupe 3 ➢ La place dans les immeubles est limitée et n'est pas adaptée aux bacs. ➢ La charge de travail des concierges et du personnel de l'entretien des immeubles pourrait éventuellement être plus lourde. ➢ Obstacles linguistiques lorsqu'il s'agit de communiquer avec les locataires. Sous-groupe 4 ➢ Certains propriétaires ont à leur service un seul concierge pour plusieurs immeubles. C'est donc beaucoup leur demander de déplacer les bacs. ➢ Il y a des problèmes de lutte contre la vermine dans les logements.
5.	*Étapes suivantes* ➢ Le personnel de la Ville fera suivre le procès-verbal de la réunion. ➢ Il transmettra par courriel la version provisoire du mandat et invitera les destinataires à faire des commentaires. ➢ La prochaine réunion, qui aura lieu au printemps, est fixée provisoirement au 23 mai 2019.